



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Logiciels

Question écrite n° 26194

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre déléguée à l'industrie de lui indiquer le coût représenté par l'achat de logiciels informatiques de La Poste, pour les années 2001 et 2002. Il souhaite également savoir quelles mesures ont été prises pour favoriser l'utilisation de logiciels libres, tels que Linux, à La Poste.

Texte de la réponse

Le montant des achats de logiciels informatiques de La Poste est de l'ordre de 75 000 000 euros TTC pour 2001, et de 76 000 000 euros TTC pour 2002. Ces montants comprennent non seulement les coûts d'acquisition mais aussi les coûts de maintenance et certains coûts d'intégration. Le poids du système d'exploitation Windows XP (PC, serveurs), remplaçable par Linux, est de 50 % de la facture annuelle actuelle de Microsoft soit moins de 5 % du montant total des achats annuels de logiciels par La Poste. Le recours à l'utilisation de logiciels libres dépasse donc largement l'intégration éventuelle de Linux en tant que système d'exploitation. Par conséquent, La Poste a initié un groupe de travail sur l'utilisation des logiciels libres, avec comme objectif l'établissement d'un référentiel des sociétés prestataires dans ce domaine et de leurs offres. La réflexion menée par La Poste doit permettre de définir les modalités de recours à des logiciels libres, dans le cadre des obligations de transparence et d'égalité de traitement auxquelles elle est tenue, lors de la passation de ses marchés. Dans un souci de sécurisation des achats de La Poste, l'utilisation des logiciels libres doit se faire au travers d'une analyse de risque, intégrant notamment l'importance des applications informatiques concernées et l'impact éventuel sur le système d'information. Il convient de souligner que le choix de Linux a un coût financier non négligeable du fait de sa mise en oeuvre et du nécessaire accompagnement par des sociétés expertes, notamment dans le domaine significatif de la maintenance.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26194

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7769

Réponse publiée le : 22 décembre 2003, page 9861